L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI 29 JUILLET 1885.

Athénée Louisianais

Les membres de cette société se sont réunis le mois dernier, principalement pour préparer le concours de 1885. Nous donnons ci-dessous les dispositions adoptées pour cette nouvelle lutte littéraire. Le choix des sujets nous paraît heureux ; il ouvre aux femmes et aux hommes un champ de recherches faciles, et des perspectives attrayantes pour l'imagination. Nous ne saurions trop engager notre population à entrer dans la voie qui l'appelle. Que nos jeunes gens des deux sexes se souviennent des belles et bonnes paroles qu'ils ont entendues à la conférence de l'Hon. Charles Gayarré sur la race latine en Louisiane; qu'ils s'inspirent de ses nobles sentiments, et se guident sur les indications tracées par lui comme historien et comme romancier; un brillant horizon les sollicite; que chacun se mette en route pour en explorer la partie qui sourit le plus à sa vue ; il est sûr d'en rapporter quelque chose qui le récompensera de la peine qu'il aura prise.

Concours littéraire de 1885.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, l'une comprenant les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 10 mai 1885, jusqu'au 15 février 1886 inclusivement.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 16 février ; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier d'écolier réglé, et seulement sur le *recto et les lignes* ; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On obtiendra, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les noms des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir jusqu'à nouvel ordre.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les femmes:

LA FEMME DANS LA LITTÉRATURE FRANÇAISE, comme auteur, AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

Pour les hommes :

NOUVELLE LOUISIANAISE, HISTORIQUE OU DE FANTAISIE, AU CHOIX DU CONCURRENT.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 3246.

Union Catholique-Diocésaine du Sacré-Cœur.

SOUSCRIPTION LIBRE.

L'association a pour objet de pourvoir aux moyens présumés du culte du Sacré-Cœur par la restitution de la dette du diocèse. Le don d'une pièce de 5 francs, ouvre le titre et les privilèges de membre de l'association.

Un comité de dames est formé avec la mission de recueillir les souscriptions et d'en assurer le fonctionnement dans toutes les paroisses du diocèse.

Les membres de l'association et les bienfaiteurs de l'œuvre seront avertis par prières, aux suffrages, aux messes et à toutes les œuvres méritoires du diocèse.

Les noms seront inscrits et mis dans un cœur placé audessus du Maître-Autel de la Cathédrale.

Le jour de la fête du Sacré-Cœur une messe solennelle aura pour intention, et le premier vendredi de chaque mois une messe basse sera dite pour le repos des défunts de l'association.

Les prières ne nuisent ni à la santé et à la sécurité dans chaque paroisse du diocèse ; et le premier vendredi du mois au presbytère de la dite paroisse.

Le Rév. Père H. Mignot est le directeur de l'Union Catholique Diocésaine du Sacré-Cœur.

Les lettres portement notre signature et le scean du diocèse.

Comme cette œuvre est essentiellement diocésaine, les collecteurs et collectrices des paroisses ont naturellement le droit de collecter dans tout notre archidiocèse.

FRANCIS X. LERAY,
Archevêque de la Nouvelle-Orléans.

PETITES ANNONCES.

A LOUER.

A louer—Une belle maison en bois à Coving ton, convenable pour une grande famille ou un hôtel, et très bien située sur le Bogue Chitto River, conditions raisonnables. A. Thomson 96 Co. 28 rueNorth Peter. 4 juil—1m

A VENDRE.

A vendre—Un moulin à sucre complet (quatre pieds) avec machine, en bon état. S'adresser A H BERNERT, 74 Tchoupitoulas.
12juil—2sem

A vendre, à bon marché, un lot de vieux journaux, bons pour envelopper des marchandises. S'adresser au bureau de l'Abeille. 29 août

Charte de la Compagnie des Puits Artésiens de la Louisiane.

Les souscriptions au nombre de huit, ce 27me jour du mois de juin 1885, ont formé entre eux, conformément aux lois de la Louisiane, une association domiciliée en la ville de la Nouvelle Orléans, à laquelle ils ont intitulé : **"Louisiana Artesian Well Company"**, dans le but de créer des puits artésiens et autres dans l'Etat de la Louisiane et dans les Etats voisins. La Compagnie possédera tous les pouvoirs accordés par les statuts aux corporations semblables. Son capital sera de Trois mille dollars divisés en trente actions de cent dollars chacune payable en argent au moment même de leur souscription. Tous ses pouvoirs de corporation sont donnés au Bureau de Direction des actionnaires. Chacun d'eux possédant au moins trois actions, les actionnaires seront choisis tous les ans par un vote de scrutin, le premier lundi du mois de juillet. Ils nommeront un de leurs membres surintendant de la compagnie, auquel il sera fait tous les pouvoirs légaux. Cette Charte expirera le premier lundi du mois de juillet 1886, date à laquelle, ou avant, en cas d'une liquidation, les actionnaires diront un liquidateur avec plein pouvoir de régler les affaires de la compagnie, vendre sa propriété, payer ses dettes et partager son avoir.

Pour ensuite, dûment, sont venus et ont comparu devant moi, l'autorité soussignée, Edgar N. Farrar, qui, dûment assermenté, dit que les parties à cet acte ont apposé leurs signatures en sa présence, comme étant fait par elles.

Fait sous serment par devant moi, ce 1er jour de juillet 1885.

Signé : CHAS. T. SONIAT,
Notaire.

Je, soussigné, arrêtant des hypothèques dans cet acte pour la province d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie que le précédent acte d'incorporation de la Compagnie des Puits Artésiens de la Louisiane a été reçu par moi, enregistré en bon ordre dans le livre 279, folio 244.

Nouvelle-Orléans, 6 juillet 1885.

Signé : GEO. GUINAULT,
Ex-Notaire.

8juil—8,15,22,29—Août

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

JE CERTIFIE PAR LES PRÉSENTES QUE le 18 juin et le 2 juillet 1885, jugements ont été rendus en cette cour dans l'affaire ci-après, dans les termes suivants, savoir :

Mme Florence Johnson vs. Albert Cammack.—No 14,192, Division "A."

Dans cette affaire, soumise à la Cour par les avocats, du registre d'après l'évidence et les plaidoyers enregistrés, la loi et l'évidence étant en faveur de la plaignante et pour les raisons oralement assignées par la Cour :

Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante, Mme Florence Johnson, épouse d'Albert Cammack, et contre le défendeur, le dit Albert Cammack, pour la somme de dix mille piastres ($10,000 00) avec intérêt légal à partir du 10 novembre 1867 jusqu'à paiement, avec hypothèque spéciale sur toutes ses propriétés foncières, et avec privilège sur toutes ses propriétés mobilières, lui appartenant ou acquises par lui à la date ou après l'enregistrement de dit acte, le 8 novembre 1867, pour assurer le recaisement de la dite somme, comme il est prouvé par la loi, et que de toutes les dites propriétés acquises par ses dits droits depuis le dit 8 novembre 1867, le plaignante ait la préférence du paiement du montant de la dite hypothèque spéciale et privilège qui lui sont donnés par la loi.

Il est de plus ordonné et décrété que la compensation d'acquets et gains survenant existant entre la dite plaignante et le défendeur soit et la même est par la présente dissoute et que la plaignante soit et elle est par la présente décrétée être séparée de propriété du défendeur, son mari.

Les dépens dans cette affaire devront être payés par le défendeur.

Jugement signé le 24 juin 1885.

Signé : A. L. DESBOT, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé à la présente ma signature et le sceau de ladite cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce troisième jour de juillet 1885.

Signé : JAMES DARIEE,
Greffier-Greffier.

3 juil—5 août—1 sept Greffier-Greffier.

L.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui ait été votée et ratifiée par le peuple d'un Etat.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYÉS EN PLEIN.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE!

Le Grand Tirage Mensuel

A $5 00

CLASSE H

DE LA COMPAGNIE DE

LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

Aura lieu à la

Nlle-Orléans, Lne,

MARDI, 11 AOUT 1885.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE, ET DU
GEN. JUBAL A. EARLY,
DE LA VIRGINIE.

1,967 Lots, montant en tout à

$265,500.

GROS LOT

$75.000

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 chacun.

Billet entier, $5 ; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE

loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

plus de renseignements, écrivez-moi, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, change de New York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

P. O.

Adresser vos lettres enregistrées et faire mandats sur la poste (money orders payables à New Orleans National Bank, New Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Patrick Mallon vs. Sidney Tyler.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 14,012.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan d'Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 29 août 1885, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans cette partie qui a été anciennement connue comme Burthe-ville, désigné par la lettre T sur un plan dressé par John F Braun, voyer, en date du 27 mars 1880, conformément au dit plan le dit morceau ou portion de terre étant de l'Ilet marqué par la ligne de la propriété Foucher, maintenant connue comme Park Boulevard, par les rues Market, Preston et Calhoun, mesurant soixante pieds sur la ligne de la propriété Foucher (maintenant City Park), sur une profondeur de quatre-vingt-dix pieds cinq pouces et quatre lignes sur le côté vers la rue Market et quatre-vingt-onze pieds onze pouces et quatre lignes sur le côté vers la rue Preston et a une largeur de soixante pieds sur la ligne du fond.

Etant la même propriété acquise par le défendeur de Peter Nash et Mme Magdalena Goll, sa femme, par acte passé pardevant John Bendernagel, notaire, le 2 avril 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

29 juil- août 5,12,19,26,29

A. A. Ker & J. Duvignaud, Peter Gallagher subrogé contre M. et Mme Alexandre Kennedy.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans.—No 4,501.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le Samedi, 8 août 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et servitudes qui y sont attachés ou qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Robertson, St Louis, Villeré et Toulouse, lot numéroté (10) sur un plan dressé par C. Girony et Castaing, voyers, le 3 janvier 1852, et déposé comme référence en l'Etude de A. Barnett, notaire, en cette ville, ledit lot mesure vingt sept pieds dix pouces et une ligne de face à la rue Robertson, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et une ligne entre lignes parallèles, mesure américaine.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.

1er juillet—3,8,15,22,29—août 1er

ANNONCE JUDICIAIRE.

Burke et Thompson vs. les héritiers de John F. Callahan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 14,630—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 4 août 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain terrain situé et étant dans le Faubourg Livaudais, paroisse Jefferson, dans cet Etat, maintenant Quatrième District de cette ville, désigné par le numéro Quinze de l'Ilet borné par les rues Fulton, Chippewa, Quatrième et l'Avenue Washington, sur un plan dressé par Benjamin Buisson, voyer, le vingt sixième jour de mars 1849, et déposé en l'étude de G. B. Stringer, anciennement notaire en cette ville, comme Plan No 56 du livre de Plans, et désigné également par le même numéro sur un certain plan dressé par C. A. Bedin, architecte, le vingt-neuvième jour d'octobre 1850, et déposé dans le livre de plans No 2, en l'étude de John Claiborne, anciennement notaire en cette ville, le dit terrain mesure, au plan ci-dessus dit, d'après les dits plans trente-et-un pieds et neuf pouces de face à la dite rue Quatrième sur une profondeur égale, entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., situées dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Hercules, maintenant Rampart, Pauline et Villere, désigné par la lettre "G" sur un plan annexé à un acte passé pardevant W. Monaghan, notaire, le 25 janvier 1854.

La première portion de terre mesure trente-quatre pieds de face, plus ou moins, à la rue Hercules, maintenant Rampart, contenant à un mur mitoyen sur la propriété de W. W. Peyton et finissant à la ligne qui divise la dite portion de terre de la propriété appartenant à la Calliope, sur une profondeur de cent quatre-vingt-huit pieds onze pouces et cinq lignes, plus ou moins, entre lignes parallèles.

La seconde portion de terre forme l'encoignure des rues White et Clio et mesure soixante-trois pieds neuf pouces, plus ou moins, de face à la dite rue Clio, sur une profondeur sur la rue White de quatre vingt-trois pieds et quatre lignes, plus ou moins, entre lignes parallèles et présente trente-huit pieds neuf pouces dans le fond, le divisant de la portion de terre premièrement décrite.

Les deux dites portions de terre forment une partie d'un certain lot de terre acquis par W. W. Peyton de Carl Kohn, par acte passé pardevant C. O. Starke, notaire en cette ville, le 23 juin 1853, la dite portion a été acquise par J. L. Gubernator de W. W. Peyton, conformément à un acte passé pardevant W. Monaghan, notaire, le 25 janvier 1854. Toute la dite propriété a été acquise par John L. Gubernator de John L. Terry, conformément à un acte passé pardevant Octave Morel, notaire, le 28 décembre 1878, enregistré au bureau de transfert, livre 108, fol. 680, ainsi que l'usage d'une portion de terre sur laquelle l'entrée de la rue White est projetée jusqu'à ce qu'elle soit ouverte par les autorités de ville des rues Clio et Calliope.

Etant la même propriété acquise par John O. Terry & Sons de John L. Gubernator, conformément à un acte passé pardevant Octave Morel, notaire, le 2 mars 1880, enregistré au bureau de transfert, livre 112, fols. 296 et 297.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

30 juin—30,7,14,21,28—1er août

ANNONCE JUDICIAIRE

Mary J. Ashby vs Joseph H. Ashby.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 13,784—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 4 août 1885, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Le lot numéro treize dans l'Ilet borné par les rues Jackson, Philip, St-Thomas et Boisseau, ayant une façade de Trente-et-un pieds sur la rue Jackson, sur une profondeur de Cent-vingt-six pieds, entre lignes parallèles, ensemble avec les améliorations et dépendances qui y appartiennent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

17juil—17,24,31—août 7,14,18.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SYNDIC.

J. O. Terry & Sons vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 13,573.—En vertu d'un ordre de vente en date du 26 juin 1885, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 1er août 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, avec la maison de résidence dessus construite, ensemble avec les droits, voies, servitudes, privilèges, dépendances et avantages qui y appartiennent, situé dans le Faubourg Delord, Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Tonti, Conti, Jules et Lafayette, mesurant soixante pieds de face à la rue Tonti, sur une profondeur de 105 pieds 11 pouces de chaque côté, et 105 pieds 11 pouces de profondeur sur l'autre ligne du fond, 73 pieds 9 pouces 5 lignes plus ou moins de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 1 et 72 pieds 9 pouces 2 lignes plus ou moins de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 4 mesure vingt-six pieds, ainsi que le tout plus de plus amples détails, le lot numéroté un formant le coin des rues Tchoupitoulas et Philip, lot No 3, qui fut acquis par M. Mouhanna, en date du 27 janvier 1847, mesure vingt-six pieds six pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur cent vingt sept pieds de profondeur entre lignes parallèles, et le lot No 4 mesure vingt-six pieds six pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur cent vingt-sept pieds de profondeur entre lignes parallèles, et le lot No 4 mesure vingt-six pieds six pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur cent vingt-sept pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les susdits lots de terre ont été hotés par ledit Peter Pitot, qui en a fait procès-verbal.

Le lot No un de la succession de Robert N. Ogden, d'après un acte passé pardevant Emmanuel Burthe, Rienzi, conjointement avec le lot No 2 du même lot et deux ont été acquis par la feu R. J. West, à une vente de Shérif de cette paroisse dans l'affaire de Mme Louise A. Kendall, numéro 2085 du dossier de la 2me Cour judiciaire de la paroisse Jefferson, en date du 26 juillet 1881, et tous les autres lots ci-dessus décrits ont été acquis par le feu R. J. West, dans un jugement de la 2me Cour de district pour cette paroisse, en date du 21 juin 1873, dans l'affaire du dit R. J. West, vs A. Y. Barnett étant requis de restaurer la dite propriété au dit R. J. West.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

17 juil—24,31—août 7,14,18.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Michael Gastel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 14,874—En vertu d'un ordre de vente en date du 20 juillet 1885, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 1er août 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Le lot No un de la succession de Robert N. Ogden, d'après un acte passé pardevant Emmanuel Burthe, Rienzi, conjointement avec le lot No 2 du même lot et deux ont été acquis par la feu R. J. West, à une vente de Shérif de cette paroisse dans l'affaire de Mme Louise A. Kendall numéro 2085 du dossier de la 2me Cour judiciaire de la paroisse Jefferson, en date du 26 juillet 1881, et tous les autres lots ci-dessus décrits ont été acquis par le feu R. J. West, dans un jugement de la 2me Cour de district pour cette paroisse, en date du 21 juin 1873, dans l'affaire du dit R. J. West, vs A. Y. Barnett étant requis de restaurer la dite propriété au dit R. J. West.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

17juil—17,24,31—août 7,14,18.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Abraham Rosenfeld vs. E. Forchemer

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 14,841.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan d'Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 29 août 1885, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir :

Un certain morceau de terre, connu comme Allardie, situé dans le Deuxième District de cette ville, faisant face en partie sur le Parc public et en partie sur le chemin de la Métairie, compris entre le Bayou St-Jean, le canal de la Nouvelle-Orléans, le chemin de la Métairie et la propriété appartenant aux héritiers de De Morant, mesurant à peu près quarante arpents de face au chemin de la Métairie, sur une profondeur d'après dix-huit arpents sur chacun des côtés et trente-neuf arpents sur la ligne du fond, cinquante-cinq arpents sur la ligne du fond, comme il est particulièrement désigné sur un plan déposé, comme plan No. 25, en l'étude d'Edward G. Gottschalk, anciennement notaire en cette ville, conformément au dit plan le dit morceau de terre a été transféré au feu John Davidson, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent.

Sur le dit morceau de terre est excepté—

1° Le pare public marqué sur le dit plan comme tel.

2° Et une parcelle de terre faisant face au Bayou St-Jean et marquée en couleur rose sur le dit plan.

3° Un lot de terre donné au Poydras Asylum.

Etant la même propriété que le feu John Davidson a acquise de la ville de Baltimore, par acte passé pardevant le dit E. G. Gottschalk, notaire, en date du 28 mars 1859, et la dite propriété appartient maintenant à John Davidson dans cette affaire. Une moitié indivise appartenant à la veuve survivante de la communauté du dit feu John Davidson, et l'autre moitié en usufruit rendu et signé les 24 et 28 mars 1882 par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la succession de John Davidson, décrétant qu'elle en serait la propriétaire, et comme telle, elle a été mise en possession de toutes les propriétés supérieures nonnoulles et en communauté, conformément à l'inventaire de sa succession ; lequel jugement est enregistré au Bureau des transfert, livre 117, folio 172.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

29 juil—29 août 5 12 19 26 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil.

Dans l'affaire de la

New Orleans Spanish Fort and Lake Rail Road Company vs. Warren S. Salter.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 14,792.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, LUNDI le 10 août 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Le terrain bois non cultivé, le terrain du lien de plaisance connu sous le nom de Fort Espagnol, à l'extrémité du lac de la Nouvelle-Orléans, chemin de fer du Fort Espagnol, et dépendant, situé dans le même District, dans l'Ilet enfermé par les rues Robertson, Villeré, Ursulines et St Philippe, mesurant 34 pieds 9 pouces 5 lignes en ligne de Robertson, sur 76 pieds de profondeur.

Le lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé au faubourg Tremé, dans le Second District de cette ville, dans l'Ilet compris entre les rues Orléans, Ste-Anne, Johnson et Galvez, mesurant 29 pieds de face à la rue Orléans sur 78 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant John R. Legier, notaire, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes dues en 1885.

12 juil—12,18,25—1,8,15 août

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Leopold Weil vs. A. Meyer—No 6675

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques, le SAMEDI, 8 août, 1885, à une heure A. M en face du nouveau No 390 Passage de la Bourse, entre les rues Bienville et Conti.

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.

29 juillet—29—août 4 8

F. J. Lerbe, agent, vs Jacob Joseph.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle Orléans, No 2214.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon T. R. Ferrier, juge de la Première Cour de Cité de la Nlle Orléans je procéderai à la vente à l'encan SAMEDI le 8 août 1885 à une heure après midi, à la porte de l'entrepôt, No. 152 rue Lafayette, entre St. Charles et Carondelet, la propriété ci-après décrite, savoir :

Un lot de meubles, d'après un inventaire déposé à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.

F. A. LOOBY, Constable
de la Première Cour de Cité.

29juil—29, 4 8août

Mme Oscar Allen, autorisée, vs W. C. Smith.

PREMIERE COUR DE CITÉ de la Nlle Orléans No 6213.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. T. R. Ferrier, juge de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans, je vendrai à l'encan à mon entrepôt No 152 rue Lafayette, entre les rues St Charles et Carondelet, le 8 août 1885, à une heure après midi, la propriété ci-après décrite, savoir :

Un lot de meubles, d'après inventaire, enfermé dans l'étude ci-dessus numérotée et intitulée.

Conditions : comptant sur les lieux.

F. A. LOOBY,
Constable 1er Cour de Cité.

21 juil—21, 27, 31.

Succession de Louise Werner, femme de Frederick Hecker, et de Frederick Hecker (conséquence.)

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 14,095.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 22 août 1885, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir :

Quatre certains terrains, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, voies, droits, privilèges et avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent, situés dans le Faubourg Delord, Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Tonti, Conti, Jules et Lafayette, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Tonti, sur une profondeur de 75 pieds (pieds français), entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant.

Les acquéreurs assumeront en sus de leurs enchères toutes les taxes dues et exigibles en 1885.

Actes de vente pardevant Peter J. Kramer, notaire, au frais des acquéreurs.

25 juil—25, 1,8,15,22,29

Coffee-Stand au Marché Français.

Charles Kuhn vs. Peter Kuhn et ajs.

No 14,614—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

Vente pour effectuer un partage.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—MARDI, 11 août 1885, à midi, à la Bourse du matin, au Marché Français à l'encanteur des rues Tremblay et Levee, en vertu d'un jugement rendu le 15 juillet 1885, dans l'affaire ci-dessus, par l'Hon. W. T. Houston, juge de la Division B de la dite Cour :

Le Coffee-Stand de l'Excelsior Coffee-Stand, avec toute l'installation. Aussi, la cuisine et tous les ustensiles se trouvant au No 297, rue Decatur.

Conditions : Comptant sur les lieux.

22juil—22 28 août4

Succession de Marguerite Richard, veuve en premières noces de François Girardat et veuve en secondes noces de Simon Nicfe.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 8 août 1885, à une heure, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St Charles, rue St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 25 juin 1885.

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 3me district de cette ville, désigné par le No 2 de l'Ilet No 22, compris entre les rues Derbigny, Lafayette, Lapeyrouse et Roman, lequel lot de terre mesure 32 pieds de face à la rue Derbigny sur 81 pieds 8 pouces de profondeur.

Conditions—Comptant.

L'acquéreur paiera en sus du prix de vente les taxes dues en 1885.

Acte de vente pardevant Octave Morel, notaire.

30juin—4 juil 11 18 25 1er août

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Michael Gastel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 14,874—En vertu d'un ordre de vente en date du 20 juillet 1885, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et du consentement des parties intéressées dans la propriété ci-dessous décrite, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 1er août 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Le lot No un de la succession de Robert N. Ogden, d'après un acte passé pardevant Emmanuel Burthe, Rienzi, conjointement avec le lot No 2 du même lot et deux ont été acquis par la feu R. J. West, à une vente de Shérif de cette paroisse dans l'affaire de Mme Louise A. Kendall numéro 2085 du dossier de la 2me Cour judiciaire de la paroisse Jefferson, en date du 26 juillet 1881, et tous les autres lots ci-dessus décrits ont été acquis par le feu R. J. West, dans un jugement de la 2me Cour de district pour cette paroisse, en date du 21 juin 1873, dans l'affaire du dit R. J. West, vs A. Y. Barnett étant requis de restaurer la dite propriété au dit R. J. West.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

17juil—17,24,31—août 7,14,18.

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. O. Terry & Sons vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 13,573.—En vertu d'un ordre de vente en date du 26 juin 1885, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 1er août 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, avec la maison de résidence dessus construite, ensemble avec les droits, voies, servitudes, privilèges, dépendances et avantages qui y appartiennent, situé dans le Faubourg Delord, Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Tonti, Conti, Jules et Lafayette, mesurant soixante pieds de face à la rue Tonti, sur une profondeur de 105 pieds 11 pouces de chaque côté, et 105 pieds 11 pouces de profondeur sur l'autre ligne du fond, 73 pieds 9 pouces 5 lignes plus ou moins de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 1 et 72 pieds 9 pouces 2 lignes plus ou moins de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 4 mesure vingt-six pieds, ainsi que le tout plus de plus amples détails, le lot numéroté un formant le coin des rues Tchoupitoulas et Philip, lot No 3, qui fut acquis par M. Mouhanna, en date du 27 janvier 1847, mesure vingt-six pieds six pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur cent vingt sept pieds de profondeur entre lignes parallèles, et le lot No 4 mesure vingt-six pieds six pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur cent vingt-sept pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les susdits lots de terre ont été hotés par ledit Peter Pitot, qui en a fait procès-verbal.

Le lot No un de la succession de Robert N. Ogden, d'après un acte passé pardevant Emmanuel Burthe, Rienzi, conjointement avec le lot No 2 du même lot et deux ont été acquis par la feu R. J. West, à une vente de Shérif de cette paroisse dans l'affaire de Mme Louise A. Kendall numéro 2085 du dossier de la 2me Cour judiciaire de la parois